

Juin 2010

FO Energie et Mines, suite à la consultation de ses syndicats et adhérents – consultation dont l'issue ne faisait pas de doute tant étaient nombreuses les réactions de rejet- a décidé de ne pas apposer sa signature sur l'avenant à l'accord de 1999 traitant du temps de travail des cadres et agents de maîtrise volontaires autonomes.

De ce fait, alors que 2 organisations avaient déjà fait état de leur non-signature, le refus de FO Energie et Mines a permis le retrait du texte – à ce stade l'avenant n'était plus valide- de l'ordre du jour du CCE du 3 juin 2010.

Suite aux annonces de 2 autres organisations, CFE/CGC et CFTC, de ne pas signer cet avenant, la suite s'impose d'elle-même ; la direction d'EDF SA doit retirer ce projet.

Un accord catégoriel n'est même pas envisageable face au refus net et tranché de la majorité des salariés concernés de notre entreprise.

Pour FO Energie et Mines, la direction doit prendre la mesure de l'ampleur du rejet de la mise en œuvre du forfait annuel jours à EDF SA.

FO Energie et Mines considère qu'il est impératif de traiter concrètement les questions pesage et quantification de la charge de travail, d'évolution des organisations plus respectueuses des individus, de décompte des heures travaillées avec notamment une approche pragmatique et réaliste de la problématique des déplacements, de l'étude au travers de la GPEC des besoins en effectifs notamment d'appui...

De plus, alors que l'entreprise s'engage dans une négociation « améliorer la qualité de vie au travail et prévenir les risques psychosociaux » en réponse au courrier Darcos sur le stress au travail, elle se doit de donner des gages de sa volonté réelle de s'impliquer au fond sur ce sujet. La défiance des cadres mis au jour lors de cette négociation doit être prise en compte comme symptôme d'un malaise qui ne doit être traité ni par l'injonction, ni par la contrainte.